



# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## SÉANCE DU 07 NOVEMBRE 2024

### **OBJET : MANDAT SPÉCIAL AU MAIRE ET ADJOINTS DÉLÉGUÉS POUR UN DÉPLACEMENT DANS LE CADRE DU CONGRÈS DES MAIRES**

L'an deux mille vingt-quatre et le sept Novembre à dix-huit heures,  
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville,  
dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de  
**Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN.**

#### **Etaients présents :**

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia.

#### **Ont donné procuration :**

Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René  
Mme SACCO Virginie a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique  
M. MEGUEDMI Smâil a donné procuration à M. DELAHAYE Guy  
M. RICHELME Jean-Marc a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

#### **Absents excusés :**

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – Mme TOUMANI Soréa – Mme GIACHINO Lisa.



**MME PELEGRINA GENEVIEVE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.**

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 07 Novembre 2024.  
Délibération N° DM\_20241107N081

**OBJET : MANDAT SPÉCIAL AU MAIRE ET ADJOINTS DÉLÉGUÉS POUR UN DÉPLACEMENT DANS LE CADRE DU CONGRÈS DES MAIRES**

Monsieur Gérard BENOIT rappelle que, dans le cadre de l'exercice de leur mandat, les membres du Conseil Municipal peuvent être appelés à effectuer, sous certaines conditions, des déplacements en France comme à l'étranger. Les missions revêtant un caractère exceptionnel, c'est-à-dire ne relevant pas des missions courantes de l'élu doivent faire l'objet d'un mandant spécial préalable, octroyé par délibération du Conseil Municipal.

Il est proposé de donner mandat spécial à Madame Évelyne FALAIX, adjointe déléguée aux affaires scolaires, et à Madame Brigitte PIERRAT, adjointe déléguée à l'environnement, dans le cadre du déplacement au congrès des maires qui se déroulera du 19 au 21 Novembre 2024 et de procéder au remboursement aux frais réels de ce déplacement (décret 2006-781 du 3 Juillet 2006 – Article 7-1) à savoir :

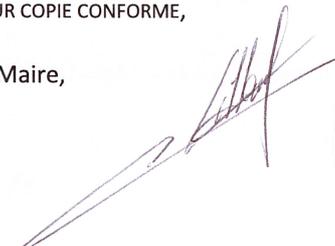
- Frais de transport : 464 €.
- Frais d'entrée au congrès : 95 x 2, soit 190 €.
- Frais d'hébergement : 192,20 €. x 4 (2 nuits – 2 chambres), soit 768,80 €.

À l'issue de l'exposé, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

**OUI CET EXPOSE**, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

➤ **DONNE** mandat spécial à Madame Évelyne FALAIX, adjointe déléguée aux affaires scolaires, et à Madame Brigitte PIERRAT, adjointe déléguée à l'environnement, dans le cadre du déplacement au congrès des maires qui se déroulera du 19 au 21 Novembre 2024 et de procéder au remboursement aux frais réels de ce déplacement à savoir :

- Frais de transport : 464 €.
- Frais d'entrée au congrès : 190 €.
- Frais d'hébergement : 768,80 €.

<p>AFFICHÉE LE : .....</p> <p>RETIRÉE LE : .....</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/>      NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 1.3</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE DIX-HUIT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-QUATRE. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
---	--